

Madame la Maire de Veyras,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'arrêté municipal n°127-2026 en date du 25/08/2026 réglementant temporairement la circulation et le stationnement Chemin des Sciallards (VC n°25) pour l'exécution de travaux par l'entreprise AFFACOM située 75 avenue Jean Moulin – 26290 DONZERE, pour le compte d'AXIONE – 595 Chemin de la roche guide - 26780 MALATAVERNE

Considérant la demande formulée le 6 octobre par Léa MOREL Assistante administrative du pôle Génie Civil de l'entreprise AFFACOM sollicitant la prolongation des mesures en raison de retards de chantier ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la date de fin des travaux et de maintenir les mesures de sécurité et de circulation prévues par l'arrêté initial ;

ARRETE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n°127-2026 en date du 25/08/2026 sont prolongées jusqu'au 30/10/2026 inclus.

Article 2

Toutes les autres clauses, conditions, interdictions et prescriptions de l'arrêté initial du 25/08/2026 qui ne sont pas contraires au présent arrêté restent et demeurent inchangées et pleinement applicables.

Article 3

La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place et entretenue par la société AXIONE pendant toute la durée de la prolongation

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Directrice Départementale de la Sécurité Publique,
- AFFACOM - 75 avenue Jean Moulin – 26290 DONZERE
- Monsieur le Président de la CAPCA – service TCAP (pour information),
- Monsieur le Président de la Région AURA (pour information).

Article 5

Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire,
- d'un recours auprès du TA de Lyon - 184 rue Duguesclin– 69433 LYON Cedex 03 ou sur le site www.telerecours.fr

Fait à Veyras, 08/10/2026

L'adjoint chargé de la voirie, des réseaux et
du stade



Jean-Luc HAEISSIG